

**Zeitschrift:** Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =  
Gazetta militare svizzera

**Band:** 72=92 (1926)

**Heft:** 8

**Artikel:** La Motion Dollfus au Conseil National

**Autor:** Dollfus

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-5403>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

3. *Une assemblée de Délégués* ou une *Assemblée Générale* ne devra être convoquée que lorsque le présent appel aux Sections et aux membres de la société aura provoqué, dans les Cantons, des travaux de préparation et de propagande couronnés de succès, et quand la situation permettra à une énergique intervention de la Société Fédérale comme telle de peser lourdement dans la balance en faveur de nos légitimes aspirations.

Le Comité Central a communiqué notre point de vue au D. M. F. en l'informant que les officiers travailleront avec les sous-officiers pour influencer nos concitoyens en faveur de l'Armée, mais qu'ils attendent, d'autre part, la réalisation des réformes nécessaires dans l'instruction et l'administration de l'Armée. Nous avons proposé au Département d'instituer une *Commission des Economies* formée d'officiers qualifiés par leur expérience pratique de l'administration militaire et des affaires civiles, ceci dans l'idée que les sommes économisées seraient utilisées pour apporter à l'instruction les compléments nécessaires.

Pour le Comité Central:

Le Président: *Colonel Dollfus.*

Le Secrétaire: *Major Bolzani*

---

### **La Motion Dollfus au Conseil National.**

Pendant la session de juin des Chambres Fédérales j'ai présenté et développé la motion suivante:

*Motion Dollfus, vom 7. Juni 1926.*

Der Bundesrat wird eingeladen, Maßnahmen zu treffen und die notwendigen Vorlagen, auch auf Abänderung der einschlägigen Gesetzesvorschriften, einzubringen, zum Zwecke, die Tüchtigkeit unserer Armee zu heben, ohne die ordentlichen Militärausgaben zu erhöhen.

Le Conseil fédéral est invité à prendre des mesures et au besoin à présenter des propositions ou à déposer des projets de modification de la loi en vue de fortifier notre armée sans augmenter les dépenses militaires ordinaires.

Mitunterzeichner — Consignataires: Bujard, Chamorel, Lohner, von Matt, Perrier, Schüpbach, Tobler, Walther.

Le texte même de la motion aurait dû faire comprendre qu'elle m'avait été dictée exclusivement par le souci du bien de l'Armée. Quant au discours par lequel je l'appuyais devant le parlement, il est l'extention de la communication du Comité Central de la Société Suisse des Officiers qui paraît dans ce numéro-même du Journal Militaire Suisse. Cette communication, à son tour, transmet aux sections les résolutions prises à l'unanimité par la Commission d'études de la S. S. O. Quant aux économies que j'ai mentionnées dans le discours, ce sont, pour la plupart, celles proposées à l'una-

nimité par la Société Soleuroise des Officiers au Comité Central et transmises par le Comité Central au Département Militaire, selon la résolution de la Commission d'études. Les propositions de réformes administratives et tactiques sont celles présentées par le Général Wille dans son rapport à l'Assemblée Fédérale sur la mobilisation et le service actif.

J'ai donc été très étonné d'apprendre par un camarade que certains officiers avaient critiqué sévèrement mon discours et avaient exprimé l'opinion qu'il ne m'appartenait pas, comme colonel et comme président de la S. S. O., de „m'ériger contre l'Armée.“ Une pareille mésinterprétation de mes intentions et de mes sentiments ne peut être que le fruit des comptes-rendus incomplets ou erronés de mon discours qui ont paru dans certains journaux. J'ai donc cru devoir prier la Rédaction du Journal Militaire Suisse de publier le texte sténographié de mon discours, tel qu'il résulte du procès-verbal du Conseil National, pour que chacun puisse juger en connaissance de cause.

*Colonel Dollfus.*

M. le Président et Messieurs, ma motion se rattache au postulat présenté dans la session de décembre par la Commission des finances, postulat qui a été accepté par le Conseil national et par le Conseil fédéral.

Ce postulat accentue particulièrement le côté financier de la question, le Conseil fédéral étant mis en demeure de ramener à 85 millions au plus les crédits affectés au budget militaire ordinaire pour 1927, sans la moindre considération d'ordre militaire ou d'ordre moral. Ce postulat donne un petit peu l'impression — impression fausse, je veux bien le croire — que l'on se soit préoccupé exclusivement de la question financière sans se demander si avec les moyens que l'on concédait, il était possible de faire de notre Armée le bon instrument qui doit répondre à son but. Je voudrais, pour ma part, faire porter mon argumentation surtout sur la conception que, dans le cadre des moyens disponibles, notre armée doit être le meilleur instrument possible au point de vue technique et moral, pour remplir son but qui est la défense du territoire national.

Si j'avais la conviction que notre Armée n'est pas apte à remplir ce but, je préférerais faire l'économie totale de la dépense. Tous ceux qui pensent comme moi se disent que, puisque nos nécessités budgétaires ne nous permettent pas d'aller au-delà d'un certain chiffre, puisqu'il semble bien que l'opinion publique demande qu'on ne dépasse pas les 85 millions pour le budget militaire, puisque le Parlement lui même a fait sienne cette conception, eh bien, nous acceptons loyalement ce chiffre de 85 millions; mais encore voulons-nous que cet argent soit dépensé de façon à obtenir le meilleur rendement possible. Or, il est évident que le Parlement n'est pas l'autorité la mieux qualifiée pour distinguer entre des économies

nuisibles à l'efficiencce de l'armée et des économies qui ne nuisent pas à la solidité technique et morale de l'armée. Il est évident que le Parlement doit aller au plus simple. Le Parlement s'est dit: pendant un certain nombre d'années on n'a pas eu de cours de répétition de landwehr, il semblerait donc que ces cours ne sont pas une nécessité absolue, nous en demandons par conséquent la suppression. Et le Parlement, en pleine bonne foi, ne s'est pas rendu compte que cette économie est une de celles que j'appelle nuisibles pour la défense nationale, puisque, à mon sens, il vaudrait beaucoup mieux que nous sachions franchement ne pas pouvoir compter sur ces troupes plutôt que d'avoir ces troupes sur le papier, mais non instruites, de façon qu'elles ne sauraient pas, en cas de nécessité, nous rendre les services que nous attendons d'elles.

Les autorités militaires, à leur tour, sont paralysées par la crainte de dépasser le budget. Cette crainte est devenue pour nos autorités militaires si obsédante, qu'elles en arrivent à prendre des mesures d'économie que j'appellerais presque mesquines. Nos autorités militaires se rendent compte de l'utilité, du progrès que certaines mesures pourraient apporter; elle ne les appliquent pas pour des raisons budgétaires, toujours pour ne pas dépasser le chiffre de 85 millions.

Je vais vous citer quelques exemples: avec nos cours de répétition de 13 jours, nous avons un travail utile de 9 jours, puisque 3 jours sont pris par la mobilisation et la démobilisation, et qu'il y a 1 jour de repos, le dimanche. 9 jours, c'est déjà, vous vous en rendez compte, un minimum. Eh bien! malgré cela, le Département militaire se trouve contraint à refuser des transports par chemins de fer, par mesure d'économie, contraignant ainsi nos troupes à rogner sur ces 9 jours encore 2 autres jours pour des marches qui ne contribuent pas à leur instruction militaire.

Le service sanitaire demande depuis longtemps que sur les places d'armes principales l'on mette dans les infirmeries des sous-officiers de carrière. Ces sous-officiers de carrière auraient le grand avantage de décharger nos compagnies sanitaires du service d'infirmerie dans les écoles de recrues. Evidemment ce serait une dépense — il s'agirait peut-être de 4 ou 5 places d'armes — de 20 à 25 mille francs par an qui très probablement serait amplement compensée par l'économie qu'on réaliserait du fait que ces sous-officiers de carrière seraient de meilleurs administrateurs du matériel sanitaire. Celui-ci, naturellement, est actuellement gaspillé, dans une certaine mesure, à cause de la rotation des différents sous-officiers qui viennent des compagnies sanitaires faire leurs 13 jours de cours de répétition. Malgré cela, le Département militaire ne peut pas faire cette innovation. Une grande partie des sous-officiers des compagnies sanitaires sont obligés d'aller faire leur cours de répétition dans les infirmeries aux écoles de recrues. C'est pour cela que nos



compagnies sanitaires entrent en service avec un nombre de sous-officiers beaucoup trop petit, au grand préjudice de leur instruction et de leur discipline.

Je connais le cas d'un officier supérieur qui, conscient de sa responsabilité, ne voulant pas conduire son corps de troupes en dilettante, demande à faire, comme volontaire, un cours d'Etat-major III. On lui donne cette permission, mais à la condition qu'il le fasse entièrement à ses frais, sans toucher un centime de solde, d'indemnité de logement, d'habillement, etc. On lui envoie même le compte pour l'avoine que ses chevaux ont mangée pendant ce cours d'état-major.

Je m'empresse de dire que la faute de toutes ces petites économies n'est nullement imputable au Département militaire. Notre armée, par rapport aux 85 millions du budget, me fait l'impression d'un monsieur très gros qui aurait acheté tout fait un costume beaucoup trop étroit, et mal cousu par dessus le marché. Le malheureux est condamné à éviter chaque mouvement un peu brusque, de peur que les coutures ne craquent et que le costume n'aille en lambeaux. Si ce pauvre homme n'a pas les moyens de se procurer un autre habit, il faudra qu'il fasse une cure pour maigrir.

Je transpose cette petite fable à notre armée pour vous dire que j'ai toujours soutenu — et je ne suis pas le seul à le faire — qu'il vaut mieux avoir une armée plus petite, bien instruite, disciplinée, d'une haute valeur morale, qu'une armée plus grande, mais d'une moindre efficience, les moyens ayant manqué pour en faire un instrument parfait, une armée à laquelle risquerait de manquer aussi, jusqu'à un certain point, la confiance, parce qu'elle se rendrait compte de ses imperfections.

Cette conception ne se justifie pas seulement au point de vue tactique et au point de vue technique, elle se justifie aussi au point de vue opératif, malgré l'étendue de nos frontières.

Le Général Wille — je puis vous en parler parce que j'ai eu souvent l'occasion de m'entretenir avec lui de ces questions — a toujours eu l'idée qu'en ce qui concerne notre front nord et ouest, ce n'est pas un dispositif de l'armée en cordon qui donnera le succès, mais la surprise de l'ennemi depuis une position de flanc. Quant au front sud, avec toutes ses difficultés de terrain, c'est la mobilité et non pas le nombre qui nous permettra de combattre l'adversaire d'une façon efficace. Ces idées du Général Wille, il en a rendu compte dans le rapport qu'il a fait à l'Assemblée fédérale, une oeuvre admirable, pleine d'idées très profondes et dont je ne puis que regretter qu'on n'ait pas tenu compte dans une plus large mesure.

Permettez-moi de vous citer un bref passage du rapport du Général Wille. Il écrit — et ce qu'il a écrit à la fin du service actif n'a rien perdu de son actualité par les années —: „D'après mon avis, que j'ai déjà exposé en 1899 dans une esquisse d'organi-

sation militaire, une division à trois régiments d'infanterie permet le mieux une conduite méthodique, oblige à concentrer l'effort sur un but principal et pare à un éparpillement si souvent désastreux. Le nombre de ces divisions doit exclusivement dépendre, d'après les expériences de la guerre, du nombre de batteries que nous sommes en état de former, quitte à avoir des surnuméraires d'infanterie pour des tâches spéciales ou pour des formations de réserve. De toute façon, chaque division doit, plus que par le passé, disposer de fortes réserves d'hommes instruits de toutes armes“.

C'est donc la petite division, la division légère, à trois régiments d'infanterie, que préconisait le général Wille. Il ne faisait en cela qu'appliquer les enseignements de la guerre, puisque la France et l'Allemagne, qui étaient entrées en guerre avec des divisions à deux brigades, avaient, pendant la guerre même, transformé leurs divisions en divisions à trois régiments, comme le général Wille le désirait.

Nous autres, en Suisse, nous avons des divisions très lourdes, à trois brigades ; chaque brigade a trois régiments. Je ne sache pas qu'il y ait d'autres armées qui aient cette organisation. Cela nous fait six divisions à trois brigades à trois régiments = 54 régiments ou, si nous voulons être plus exacts, 55 régiments puisque la brigade de montagne 15 en a 4 au lieu de 3. Si nous avons 12 divisions à 3 régiments, cela ferait 36 régiments. Si nous avons 15 divisions à 3 régiments, cela serait 45 régiments. Vous voyez qu'il y aurait là une façon de rendre notre armée plus légère tout en lui donnant une unité tactique qui répondrait mieux aux besoins du combat, probablement aussi aux facultés de commandement de nos hauts officiers.

Certes, je ne vous demande absolument pas de rompre avec le principe démocratique du service général obligatoire. Ce principe ne doit pas être touché. Mais j'estime que ce principe ne serait pas lésé si le pour cent des aptes au service était réduit de 63<sup>0</sup>/<sub>0</sub>, comme actuellement sauf erreur, mettons : à 52 ou 55<sup>0</sup>/<sub>0</sub>, par des prescriptions de recrutement plus sévères. Et je reprends ici le postulat de la session d'avril de notre collègue M. Z'graggen, postulat auquel M. le conseiller fédéral Scheurer a déjà répondu. Qu'est ce que M. Scheurer a répondu au postulat Z'graggen ? Il a dit que beaucoup de citoyens sont mécontents parce qu'ils n'ont pas été recrutés et que nous n'avons pas le droit de nourrir ce mécontentement. Il a dit en outre : Nos médecins ont de mauvaises méthodes de recrutement ; lorsqu'on a été sévère dans le recrutement, l'assurance militaire a eu plus à faire que lorsqu'on est revenu à un recrutement plus large. M. le conseiller fédéral Scheurer nous a fait une comparaison entre le système de recrutement du médecin qui mesure le thorax et le bras et l'acuité visuelle des hommes et qui déclare ensuite que tel homme est apte ou non au service militaire, et le système du vétérinaire qui regarde un cheval et d'un seul coup d'oeil voit si le cheval est de race ou

non, puis il le choisit d'après ce coup d'oeil d'ensemble. Je dois dire que les raisons avancées par M. le Conseiller fédéral Scheurer ne m'ont pas convaincues. Il y aurait beaucoup à dire sur le mécontentement de ces jeunes gens qui n'ont pas été recrutés lorsqu'on sait l'attrait énorme que présente actuellement en Suisse la carrière de fonctionnaire fédéral ou cantonal. Lorsqu'on sait que ces carrières ne sont ouvertes qu'aux jeunes gens qui ont leur livret militaire, on devient un peu sceptique sur l'enthousiasme cocardier de toute cette jeunesse.

D'ailleurs, rien ne nous empêcherait, — c'est là que je me permets une suggestion à l'adresse de M. le Chef du Département militaire — rien ne nous empêcherait de donner des instructions spéciales d'après lesquelles les vrais enthousiastes, ceux qui ont vraiment la vocation militaire, seraient recrutés, même si leurs conditions physiques ne répondraient pas complètement aux prescriptions plus sévères du recrutement. C'est d'ailleurs ce que l'on fait déjà actuellement pour les aspirants officiers: parmi les étudiants, il y a des jeunes gens qui n'ont peut-être pas le thorax voulu; néanmoins on ferme l'oeil là-dessus à l'idée que ces recrues, qui ont fait de hautes études, peuvent devenir d'excellents officiers.

En ce qui concerne la méthode défectueuse des médecins chargés du recrutement, la solution me paraît excessivement simple: qu'on donne d'autres instructions à MM. les médecins, qu'on leur enseigne comment on fait un bon recrutement. Dites-leur: „Messieurs les médecins, si votre système de recrutement n'est pas le bon, allez apprendre votre métier chez les vétérinaires!“ (Hilarité).

Est-ce à dire que dans une armée plus légère, des économies seraient impossibles? non pas. Seulement, ces économies devraient être limitées strictement aux chapitres où elles ne représentent pas d'affaiblissement de l'armée.

Je me permets de vous citer quelques unes de ces économies que j'entrevois. Je les indique à titre d'exemple. Si l'on adopte le système plus léger d'organisation des troupes, automatiquement nous arrivons à la suppression des instructeurs d'arrondissement, qui font aujourd'hui double emploi avec les divisionnaires; nous arrivons à la suppression d'une partie au moins des actuels États-Majors de division et de corps d'armée. Voilà déjà une économie considérable. J'en vois une autre en réduisant un peu le nombre des inspections. Nous avons actuellement, dans les cours de répétition de régiment, le commandant de brigade qui inspecte, le commandant de division qui inspecte et le commandant de corps d'armée qui inspecte. Vous voyez que c'est un peu beaucoup pour ce malheureux commandant de régiment pendant les treize jours où il a son régiment à sa disposition. Si l'on pouvait organiser l'inspection plus simplement, le régiment étant inspecté par le brigadier qui en est responsable, la brigade par le divisionnaire, la division par le commandant de corps

d'armée, il y aurait probablement un certain profit pour l'instruction même des troupes; car évidemment il n'est pas très agréable pour ces commandants d'avoir tout le temps des inspecteurs sur le dos. On réaliserait là aussi une jolie économie. En outre, les divisionnaires et les commandants de corps d'armée, si tant est que nous les aurions encore, pourraient effectivement vouer tout leur temps à ce qui devrait être leur vrai travail, c'est-à-dire devenir ce conseil supérieur de la guerre que n'est qu'imparfaitement notre commission de défense nationale, imparfaitement parce que ses membres n'ont pas toujours le temps d'étudier à fond les grandes questions de tactique, de stratégie et d'instruction dont ils devraient s'occuper.

Une autre économie que je me permets de suggérer consisterait dans la suppression des chevaux à la ration que l'on donne à nos officiers supérieurs et à nos officiers d'État-Major. Ces chevaux représentent une dépense de plusieurs centaines de mille francs. Ils ne répondent peut-être plus complètement à la nécessité des temps modernes. C'était évidemment très nécessaire dans le temps où l'officier supérieur faisait réellement tout son métier de soldat à cheval; mais aujourd'hui, le commandant de brigade fait tout son service en automobile, ce qui lui permet de surveiller beaucoup mieux ses troupes; et j'irai plus loin en disant que peut-être on pourrait même, sur l'économie réalisée sur les chevaux à la ration, voter les crédits nécessaires pour donner une auto dans les cours de répétition de détail aux commandants de régiment, ce qui donnerait à ces commandants une mobilité beaucoup plus grande.

Un autre chapitre du budget militaire où il y a certainement énormément à économiser pourvu que l'on fasse bien les choses, c'est l'assurance militaire. A ce sujet je me permettrai de vous parler d'une publication qui a été faite pour les troupes de la 5<sup>ème</sup> Division à la fin des grandes manoeuvres de l'année dernière. Dans cette brochure, nous trouvons que l'assurance militaire a dû intervenir dans chaque régiment pour une moyenne de 50 à 60 hommes. Il y avait dans cette division un bataillon isolé, les deux autres qui forment régiment avec celui-là n'étaient pas à ces grandes manoeuvres. Ce bataillon à lui tout seul a eu aussi 50 à 60 hommes qui se sont adressés à l'assurance militaire, c'est-à-dire qu'il y avait là trois fois plus de malades que dans les autres bataillons de la division. Enfin, il y avait un régiment qui a eu 369 malades, c'est-à-dire plus de six fois plus que tous les autres. Quand on pense que ces manoeuvres se sont développées dans les conditions de climat, de fatigue, etc. les plus favorables possible — il a toujours fait beau temps, il n'y a pas eu de longues marches — et que nous arrivons à un chiffre pareil, surtout à un chiffre comparatif qui donne de telles différences, nous devons dire que là où se recrute le régiment en question il y a quelque chose qui cloche. Les certificats que l'on donne aux hommes ne sont pas toujours donnés en pleine et entière conscience.



Enfin j'en arrive à l'organisation du Département militaire. Là aussi le Général Wille avait proposé une grande simplification du Département militaire qui aujourd'hui est une machine énorme, avec ses 14 différents chefs de division. Le Général Wille écrivait :

„D'après l'article 185 de l'organisation militaire, l'administration militaire de la Confédération doit être organisée de telle sorte qu'elle permette aux commandants des unités d'armée, des corps de troupes et des unités de troupes d'exercer l'influence nécessaire sur l'aptitude et la préparation à la guerre de leur troupe.

„D'autre part, l'article 184 autorise le Conseil fédéral à fusionner par voie d'arrêté certains services du Département Militaire ou à modifier leurs attributions.“

Et le Général Wille en déduisait que, sans avoir même besoin de changer la loi, le Conseil fédéral aurait pu restreindre ces 14 différentes divisions et ne plus en avoir que 3 : Un seul service chargé de l'instruction. A la tête de ce service le Général Wille voyait un officier supérieur qu'il appelait chef d'arme de l'armée et qui aurait éventuellement pu être le général en cas de guerre. Un seul service chargé de la préparation de la mobilisation et de la concentration de l'armée. C'est ce qu'on appelle actuellement le service de l'état-major général. Le chef en aurait été en cas de guerre le chef de l'état-major général et il aurait été responsable, au point de vue de l'instruction, uniquement de l'instruction des officiers d'état-major et de l'instruction dans les écoles centrales. Cela nous aurait donné une espèce d'école de guerre.

Enfin un seul service chargé du contrôle militaire des finances, un service séparé du Commissariat Central des Guerres et dont le but aurait justement été de voir, dans tous les détails, que l'argent, au Département Militaire, soit bien dépensé. Je renvoie ceux que cela intéresse au rapport du Général pour qu'ils se rendent compte des grands avantages financiers, techniques et moraux qu'aurait eu cette simplification.

Je me rappelle qu'après l'affaire Sonderegger, j'ai eu l'honneur de m'entretenir de cette question avec M. le Chef du Département Militaire, et, à ce moment, le Chef du Département Militaire envisageait l'adoption de ce système-là ou quelque chose d'analogue. Il m'avait aussi parlé de réduire à 3 les 14 divisions du Département Militaire. J'ignore pourquoi, trois ans ayant passé, on n'a rien fait dans cet ordre d'idées. Ce ministre des finances spécial du Département Militaire aurait un travail extrêmement utile parce qu'on a actuellement, à ce qu'on m'assure, l'habitude de dépenser jusqu'au dernier centime les sommes prévues aux différents chapitres du budget militaire, quand même les officiers qui sont préposés à ces services ont le sentiment que cette année ils pourraient bien faire là-dessus une certaine économie. Mais ils se disent : on a inscrit au budget de cette année 100.000 francs ; si je ne dépense que 70.000 francs,



l'année prochaine on n'inscrira que 70.000 francs. C'est pour cela que l'on a la tendance à dépenser les 100.000 francs pour pouvoir tabler sur un chiffre établi.

Il y aurait beaucoup à dire aussi sur les économies dans les régies et dans les organisations industrielles de l'armée. Je ne veux pas vous en parler parce qu'évidemment il faudrait être membre de la commission des finances, avoir pu étudier toute cette question. Je me rappelle cependant que dans un de ses discours de la session d'avril, M. le Conseiller fédéral Musy nous disait que le simple nettoyage, le brossage de chaque cheval du dépôt des remontes de cavalerie coûtait frs. 6.— par jour, sans rien compter pour leur nourriture, l'amortissement du capital, etc. Comme un homme peut très facilement nettoyer 3 chevaux par jour, cela me fait penser que chaque palefrenier du dépôt de cavalerie coûte, bien entendu non seulement comme solde, mais y compris sa pension, son habillement, etc., frs. 18.— par jour.

Je vous indique cela tout simplement pour dire qu'évidemment si les institutions industrielles de notre armée étaient confiées à l'industrie privée, il y aurait là à faire de grandes économies, et je me demande si certaines de ces institutions ne pourraient pas sans dommage pour la défense nationale être données, tout au moins en partie, à l'industrie privée. Je peux vous annoncer que la Société Suisse des officiers a, dans la dernière séance de son comité d'études, décidé de demander au Conseil fédéral de bien vouloir instituer une commission de gens versés dans l'industrie et dans l'administration pour étudier profondément les économies et la meilleure façon de dépenser l'argent de notre budget militaire. Que ce soit alors cette commission ou que ce soit l'officier que j'ai appelé ministre des finances du Département Militaire, c'est assez indifférent, pourvu que l'étude se fasse.

Ces économies, savez-vous pourquoi je vous en parle? Surtout parce qu'elles permettront d'être large dans les frais qui vraiment feraient de notre Armée une bonne armée, c'est-à-dire dans les frais pour l'instruction. La question décisive, c'est uniquement la question du progrès de l'Armée, et j'estime qu'il faudrait, dans ce cas-là, si nous réalisions une économie d'un côté, développer surtout les sacrifices que nous faisons pour l'instruction de nos cadres. Tous ceux qui sont officiers se rendent compte d'un certain flottement qu'il y a quelquefois, d'un certain manque de décision. Il est impossible, et vous vous en rendez compte, malgré toute la bonne volonté de nos officiers auxquels je me plais à rendre un entier hommage, il est impossible que ces officiers, avec les quelques jours qui sont à leur disposition pour apprendre leur métier, puissent toujours avoir la rapidité de décision, la joie de la responsabilité qu'ont des officiers qui pendant toute leur vie ne font que ce métier. Alors je crois que le progrès à réaliser pour notre Armée serait de

former des cadres auxquels nous pourrions confier nos fils en nous disant: Nous pouvons marcher, notre jeunesse est bien conduite.

Je voudrais encore répondre ici à ceux qui prétendent voir une contradiction dans mon attitude, jusque dans les journaux, dont en général je ne m'occupe pas. On a dit: Mais qu'est-ce que ce colonel qui s'occupe d'un côté des progrès militaires et de l'autre côté est Président de l'Association suisse pour la Société des Nations et s'occupe des questions d'arbitrage obligatoire. Ce raisonnement me fait songer à quelqu'un qui soutiendrait que pour bien administrer la justice il faut supprimer la police et la gendarmerie.

Notre Armée n'est une provocation pour personne, tout le monde le sait. Mais une armée solide, disciplinée et d'une haute valeur morale est la meilleure sauvegarde, même au point de vue pacifiste. Et j'insiste sur ces mots — armée disciplinée et d'une haute valeur morale — parce que la discipline et la valeur morale sont les armes les plus efficaces et qu'elles ne coûtent rien. Il est donc doublement répréhensible de saboter ces armes-là.

Si je vous ai dit que cette armée serait notre meilleure sauvegarde, même au point de vue le plus pacifiste, c'est parce que j'ai l'absolue conviction que l'attaque d'un petit pays par une grande nation — et les nations qui nous entourent, du moins celles dont on peut admettre qu'elles pourraient un jour ou l'autre nous attaquer, sont toutes des grandes nations — n'est plus tentante, lorsque cette attaque devient une entreprise de longue haleine, présentant de grandes difficultés et nécessitant de grands efforts. Or la guerre dans notre pays montagneux est toujours très difficile, pour peu que notre Armée soit une armée sur laquelle on puisse compter.

Maintenant — M. le Chef du Département militaire l'a déjà dit lors de la discussion du budget — développons toujours plus les traités d'arbitrage avec toutes les nations, non seulement à cause de leur utilité pratique, mais aussi parce que par cela nous donnons la preuve de notre esprit pacifique. Mais nous ne pouvons pas répondre des intentions des autres. Et c'est pour cela qu'il faut que le monde sache que les Suisses d'aujourd'hui comme ceux d'il y a cinq siècles, ont la ferme volonté de défendre leur patrie jusqu'à l'extrême limite de leurs forces.

---

### **Zur Reform des Militärischen Vorunterrichts.**

Von Hauptm. O. Weiß, Kdt. Füs.-Kp. II/65, Zürich.

(Schluß.)

*Will man auch die Wahlfreiheit aufheben, so wird unter allen möglichen Wegen der verkehrteste derjenige sein, welcher die Durchführung des militärischen Vorunterrichts in die Hände der Turner legt, jenes Verbandes, dessen eigennütziges und rücksichtsloses Ge-*